

Bruxelles, le 15 février 2012

Monsieur le Premier Ministre,

Concernant les difficultés de plus en plus nombreuses témoignées par certains artistes discrets (une centaine de cas litigieux sont actuellement répertoriés en différents lieux !) ; constatant une précarité grandissante et inacceptable pour nous - obligation de recherche d'emplois non convenables, non-paiement d'allocations de chômage durant plusieurs mois, examens de dossiers parfois non justifiés, interprétations abusives de la loi par l'ONEM:

L'ensemble des associations représentatives agréées et reprises ci-dessous, siégeant à la fois dans le secteur des arts de la scène et celui de l'audiovisuel et du cinéma,

vous prie de bien vouloir faire suspendre au plus tôt la directive de l'ONEM datée du 19 décembre 2011, directive dans laquelle l'ONEM interprète parfois à sa manière plusieurs textes légaux ou réglementaires dont notamment :

- les articles 10 et 32, al.2, 2° de l'arrêté ministériel du 26 novembre 1991 ;*
- l'article 116 § 5 de l'arrêté royal du 25 novembre 1991,*
- l'article 170 de la loi du 24 décembre 2002.*

Nous ne pouvons pas accepter les conséquences de paupérisation engendrées par cet état de fait, d'autant plus que l'artiste belge non fortuné par nature a bien souvent une faible faculté d'action individuelle et se retrouve parfois dans l'incapacité de défendre seul ses droits fondamentaux de citoyen. La peur de l'exclusion sociale, l'absence inquiétante de versements d'allocations pour certains, l'instabilité et le flou juridique liés à cette situation engendrent des cas de figure extrêmes et intolérables à nos yeux. La peur ne pourra jamais susciter la moindre création artistique digne de ce nom, quelle que soit la discipline pratiquée. Elle semble cependant régner. En outre, ces mesures nouvelles peuvent difficilement se cumuler aux « sacrifices » économiques récemment évoqués par le gouvernement et liés à la crise.

Nous constatons par ailleurs qu'à force de ne plus pouvoir

distinctement nommer les employeurs, nous risquons de ne plus distinguer non plus les salariés. Tout pousse effectivement vers cela tant au niveau fédéral qu'europpéen. « La présomption de salariat et les droits qui y sont attachés risquent probablement de s'user si on ne s'en sert pas. C'est aussi ce grand vide en la matière qui a permis le fleurissement de certaines « officines » qui ne vivent que sur la précarité du champ culturel ».

Nous imaginons que nous partageons un avis commun sur le fond. Reste à en appliquer la forme pour clarifier la situation dans l'intérêt général.

Nous vous remercions, Monsieur le Premier Ministre, d'avoir bien voulu prendre le temps de nous lire.

Nous pensons savoir que des propositions pour un nouveau statut « des intermittents » sont sur la table. Les fédérations et associations représentatives concernées, agréées par le gouvernement de la Communauté française, souhaiteraient être associées à une consultation préalable au débat dans un esprit constructif et sans a priori.

Dans l'attente de vous lire, veuillez recevoir, Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de nos considérations distinguées.

L 'UNION DES ARTISTES DU SPECTACLE

Pierre Dherte, Vice-président

uniondesartistes@skynet.be

CTEJ (Chambre des Théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse)

Isabelle Authom, administratrice

info@ctej.be

CCAS (Comité de Concertation des Arts de la Scène)

Paul Biot, Président

paulbiot@skynet.be

CONPEAS (Concertation Permanente des Employeurs des Arts de la Scène)

Martine Renders, Présidente

martine.renders@skynet.be

FAS (Fédération des professionnels des Arts de la Scène)

Michel Boermans, coordinateur FF

michel.boermans@insas.be

ProSpere (la fédération des créateurs de l'audiovisuel et du cinéma)

Luc Jabon, Président

luc.jabon@skynet.be

ATPS (Association de Techniciens Professionnels du Spectacle)

Richard Joukovsky, Président

richardjoukovsky@hotmail.com

Chambre Patronale des directeurs de théâtres francophones

Serge Rangoni, Président

s.rangoni@theatredeplace.be

UPFF (Union des Producteurs de Films Francophones)

Patrick Quinet, Président

delphine@upff.be